



A USAID contractor



**APPUI À LA VALORISATION DU POTENTIEL AGRICOLE NORD
POUR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE**

AVANSE

UN PROJET FINANCÉ PAR USAID

APPEL D'OFFRES

RFP-AVANSE-GS-IR1-2016-02

**ETUDES TECHNIQUES ET FINANCIERES
PROJET DE CONSTRUCTION DE PETITS SYSTEMES D'IRRIGATION
PAR POMPAGE D'EAU SOUTERRAINE ET DE SURFACE DANS LES
COMMUNES DE LIMONADE ET DE QUARTIER MORIN**

Date d'émission : 14 juin 2016

SYNOPSIS DE L'APPEL D'OFFRES

Référence	RFP-AVANSE-GS-IR1-2016-02
Date d'émission	14 Juin 2016
Titre	Etudes pour la Construction de Petits Systèmes de Pompage pour l'arrosage de Bananeraies
Résumé succinct	<p>Appel d'offres pour sélectionner une firme pour la réalisation des études techniques et financières pour la conception des ouvrages du projet de construction de petits systèmes d'irrigation par pompage pour l'arrosage des bananeraies à Limonade et à Quartier Morin.</p> <p>Dans le cadre de cet appel d'offres, le « CONSORTIUM » n'est pas admissible. Si tel est le cas, les Entreprises en Consortium seront disqualifiées automatiquement.</p>
Bureau de soumission Adresse physique	<p>Service des Sous-Contrats AVANSE 2, Rue Gérard Babiole, Haut du Cap, Cap Haïtien <i>Les applications soumises par email ne seront pas considérées</i></p>
Date limite de réception des questions	21 Juin 2016
Date limite de réception des offres.	30 Juin 2016
Contact	<p>Service des Sous-Contrats Email : avanse_subcontracts@dai.com</p>
Type de contrat prévu	Le type de contrat prévu sera un sous-contrat à prix fixe pour la réalisation des études techniques et financières. Mais ça pourra être modifié en fonction de la meilleure proposition soumise.
Base d'attribution du Contrat	L'attribution sera faite sur la base de la meilleure proposition qualité/prix. Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre finale représente la meilleure valeur combinée des facteurs techniques (qualité) et de coûts (prix).

INTRODUCTION ET BUT

AVANSE est un projet agricole financé par l'Agence Américaine de Développement International (USAID). Le but du projet est de fournir une assistance aux agriculteurs et aux agricultrices afin de stimuler le développement durable de l'agriculture dans le Nord d'Haïti pour aboutir à une augmentation des revenus pour les ménages agricoles dans la région.

Ce projet vise spécifiquement les agriculteurs/trices vivant dans le Corridor du Nord qui couvre une partie des Départements du Nord et du Nord-est. Le projet intervient sur trois chaînes de valeur (filières) qui sont le riz, la banane, et le cacao. Afin d'atteindre le but du projet, les activités suivantes ont été établies pour le projet :

- Introduire de nouvelles technologies pour améliorer le rendement agricole des filières.
- Former les bénéficiaires du projet sur l'emploi de nouvelles méthodes et technologies prouvées.
- Pourvoir les bénéficiaires de produits et équipements nécessaires qui les permettront à améliorer la production de leurs parcelles.
- Développer les infrastructures d'appui ou établir des liens de collaboration dans les zones couvertes par le projet telles que les boutiques d'intrants agricoles et les institutions locales de financement.
- Assister les entreprises privées qui sont établies dans la zone du projet et qui sont impliquées dans la transformation et la vente des produits des trois chaînes de valeur.
- Stabiliser les bassins versants dans lesquels AVANSE travaille afin de diminuer le problème de l'érosion et de sédimentation des cours d'eau et des systèmes d'irrigation existants.
- Améliorer le fonctionnement des systèmes d'irrigation et de drainage des périmètres visés en entreprenant des travaux de construction ou de réhabilitation.

1.2 Type de contrat prévu

Le type de contrat prévu sera un sous-contrat à prix fixe pour une période de trois mois pour la réalisation des études techniques et financières. Mais ça pourra être modifié en fonction de la meilleure proposition soumise.

1. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX OFFRANTS

2.1 Instructions générales

Les offres doivent être soumises **au Bureau d'AVANSE situé à: 2, Rue Gérard Babiole, Haut du Cap, Cap Haïtien à la date indiquée dans le synopsis**. Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion d'AVANSE. AVANSE se réserve le droit de ne pas évaluer une proposition non recevable ou incomplète. La soumission à AVANSE d'une proposition constitue une offre et indique que le Soumissionnaire adhère aux Termes et Conditions de cet Appel d'Offres et de toutes ses annexes. Toutefois, AVANSE se réserve également le droit de mener des discussions et / ou négociations qui peuvent amener une révision de l'offre. La soumission d'une offre n'oblige, en aucune façon, AVANSE à l'attribution d'un contrat.

Tous les documents du Soumissionnaire liés à cet appel d'offres doivent être **en français**. Les offrans ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation ou à la soumission de leurs offres. AVANSE ne peut en aucun cas être tenu responsable pour ces coûts.

Les offrans sont tenus d'examiner pleinement toutes les instructions et les spécifications contenues dans le présent Appel d'Offres. Ne pas les observer sera donc au risque du Soumissionnaire.

Les Offrants soumettront leurs propositions sur version papier. **Un (1) original et deux (2) copies de la Proposition technique** sont requis dans une enveloppe (portant la mention « Offre Technique ») ainsi qu'**Un (1) original et deux (2) copies de la Proposition financière** (portant la mention « Offre Financière ») dans une autre enveloppe. Les deux enveloppes devront être scellées et combinées sous pli unique, qui portera le numéro de l'Appel d'Offres ainsi que le titre de l'activité.

Les offrans doivent confirmer par écrit que leur offre est valide pour une période de quatre vingt (90) jours. Si un élément de la demande est modifié, tous les autres termes et conditions qui n'ont pas été modifiés dans ce présent appel d'offres restent valides. Les offrans doivent accuser réception de toute modification dans leur lettre d'accompagnement.

Les Soumissionnaires doivent:

1. Fournir tous les renseignements requis par l'Appel d'Offres ;
2. Respecter les délais établis dans le synopsis de l'Appel d'Offres ;
3. Soumettre une lettre d'accompagnement signée (Se référer à l'Annexe B) ;
4. Utiliser et soumettre les formulaires prévus dans les Annexes au besoin.

« Offrant », « sous-traitant », et « Soumissionnaire » désignent une entreprise proposant des travaux ou services en vertu du présent appel d'offres. « Offre » et « Proposition » désignent l'ensemble des documents que l'entreprise soumet pour proposer une offre de services ou réaliser des travaux.

2.2. Lettre d'accompagnement

Une lettre d'accompagnement doit être jointe à la proposition financière sur l'entête de la société du Soumissionnaire et signée par un Représentant autorisé avec cachet / sceau de l'entreprise (Voir Annexe B comme modèle). La lettre d'accompagnement doit comprendre les éléments suivants :

- Titre et Référence de l'Appel d'Offres ;
- Prix proposé ;
- Attestation de validité de 90 jours ;
- Attestation de la non-provenance d'un pays interdit par le gouvernement américain ;
- Attestation de réception de toute modification à l'Appel d'Offres.

2.3 Questions en ce qui concerne l'Appel d'Offres

Chaque Soumissionnaire est chargé de lire et de bien comprendre les termes et conditions du présent appel d'offres. Toutes les communications concernant cet appel d'offres doivent être envoyées uniquement au service émetteur. Les questions, demandes d'éclaircissements ou de renseignements supplémentaires doivent être soumises par courriel ou par écrit et remis au Bureau des Sous-contrats d'AVANSE au plus tard à la date et l'heure spécifiées dans le Synopsis (réf. P4). Seules les communications écrites seront considérées. AVANSE ne répondra à aucune question par téléphone ou en personne. Les questions et demandes de précisions et les réponses y afférant seront communiquées par écrit à tous les Soumissionnaires qui ont manifesté leur intérêt à cet appel d'offres. Toute information verbale reçue d'AVANSE ou d'un employé d'AVANSE ou autre entité ne doit pas être considérée comme une réponse officielle à toute question relative à cet appel d'offres.

2. INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION - Réponse technique

Le soumissionnaire devra présenter sa conception technique et méthodologie, son plan de travail, et l'organisation et personnel qu'elle propose pour exécuter le projet. Il est suggéré de présenter ces éléments divisés en cinq sections. Ces trois sections ne devraient pas dépasser 20 pages. Les contenus de ces cinq sections sont présentés ci-dessous.

A. Conception technique et méthodologie

Dans cette section, il est demandé d'expliquer la manière dont le soumissionnaire envisage les objectifs du projet, la conception des services, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le niveau de détail de ceux-ci. Le soumissionnaire devra mettre en relief les problèmes à résoudre et leur importance et expliquer la conception technique qu'il adoptera pour ce faire. Il devra en outre expliquer la méthodologie qu'il a l'intention d'adopter et sa compatibilité avec la conception proposée.

B. Plan de travail

Dans cette section, le soumissionnaire devra proposer les principales activités que comprend la mission, et leur nature et durée. Le plan de travail proposé doit être compatible avec la conception technique et la méthodologie, montré que le Cahier des Charges a été compris et traduit en un plan de travail pratique. Le plan de travail doit être compatible avec le calendrier d'exécution à fournir.

C. Organisation et Personnel

Dans cette section, le soumissionnaire proposera la structure et la composition de l'équipe d'exécution qu'il mettra en place. Il donnera la liste des personnes clé qui seront responsables pour la gestion et l'exécution sur terrain du projet. Il donnera une liste des équipements qu'il compte utiliser pour exécuter le projet ainsi qu'un plan d'organisation du chantier

D. Expériences similaires

Le soumissionnaire présentera dans cette section une liste de travaux similaires réalisés depuis sa création.

E. Plan de travail et Calendrier de réalisation de l'étude

Le soumissionnaire devra fournir un calendrier d'exécution initial des activités qu'il compte exécuter durant la période allant du début à la fin de l'étude. Ce calendrier sera présenté sous forme de tableau GANTT en indiquant les principales activités qu'il exécutera, la date du début et d'achèvement des activités, et la durée de l'activité sous forme d'un graphique à barre.

NB : Il est entendu que le calendrier initial est anticipé. Un calendrier final devra être livré avant le début des études.

3.1 Services spécifiques

AVANSE requiert les services décrits en détail dans l'Annexe A, Termes de références. Prière de se référer à l'Annexe A pour plus d'informations sur les objectifs et les résultats attendus.

3.2 Critères d'évaluation

Les Soumissionnaires seront évalués selon les critères de sélection suivants :

Critères d'évaluation	Points maximum	Points obtenus par le Soumissionnaire
Conformité de l'approche technique, de la méthodologie et du plan de l'étude proposée	50	
Qualifications et compétences du personnel clé : a) Chef de mission (responsable de l'étude) b) Un Hydrologue/hydrogéologue (à temps partiel) c) Un Ingénieur spécialiste en irrigation	40	
L'expérience pertinente de la firme – Preuve de l'expérience similaires exécutés par l'entreprise	10	
TOTAL	100	

Chaque proposition sera évaluée sur les critères dans le tableau en haut. Il y n'aura pas les points attribués à l'offre financière. Pour les besoins globaux de l'évaluation de cette demande de propositions, les facteurs d'évaluation techniques autres que le coût / prix, une fois combinés, sont considérés comme à peu près égaux des facteurs de coût / prix.

4. INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DE L'OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être dans une enveloppe distincte de la proposition technique et doit être étiquetée 'L'offre financière'. Figure à l'Annexe E, un modèle de budget pour guider les offrants dans la formulation de leur offre financière qui doit être appuyée avec des informations aussi détaillées que possible (narratif). Le budget doit être soumis en Gourdes et en deux versions : une version qui identifie les coûts par catégorie budgétaire et une deuxième version qui identifie les coûts par livrable.

Les produits ou services sollicités font l'objet d'une exonération de TVA comme prévu par les lois haïtiennes dans le cadre du contrat principal d'AVANSE. Le sous-traitant est responsable de toutes les taxes et frais applicables sur les revenus, la rémunération, les permis, les licences et autres taxes et redevances requises.

5. PROCESSUS DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

Base d'attribution de Contrat

Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre final représente la meilleure valeur à l'aide d'une combinaison des facteurs techniques (qualité) et de coûts (prix), une fois sa capacité de gestion vérifiée. DAI se réserve le droit d'exclure une proposition si elle détermine que l'offrant n'a pas les ressources et capacités financières nécessaires pour effectuer le travail requis.

Les points d'évaluation ne seront pas attribués pour le coût. Le cout sera principalement évalué tenant compte de la réalité s'il est raisonnable. DAI peut accorder à un prix plus élevé s'il détermine que l'évaluation technique offerte mérite un cout/prix additionnel

L'émission du présent appel d'offres (RFP) n'oblige en aucune façon l'attribution d'un contrat par AVANSE et les soumissionnaires ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation de leurs offres.

AVANSE peut attribuer un marché sans discussions préalables avec les soumissionnaires. Par conséquent, les offres initiales doivent contenir les meilleures conditions du soumissionnaire du point de vue technique et prix.

6. LIVRABLES PRÉVUS APRÈS ATTRIBUTION

Après attribution d'un accord de sous-traitance, les livrables détaillés en bas et devront être soumis selon les délais fixés par AVANSE. Les livrables doivent attester que les activités ont été réalisées de manière satisfaisante. Le Soumissionnaire devra décrire en détail les coûts proposés par livrable dans la proposition financière. Il faut noter que les livrables sont anticipé mais ça reste la possibilité faire des changements après l'attribution d'un sous contrat.

Livrable 1 : Remise de Plan de mobilisation et de Calendrier actualisé de réalisation des activités de l'étude :

- Un plan de mobilisation des ressources humaines et matérielles
- Un calendrier révisé et actualisé des activités de l'étude

Livrable 2 : Etablissement de la liste finale des points d'eau

Remise des points d'eau retenus sur les 45 identifiés par le projet AVANSE et Remise du dossier contenant les informations relatives à chaque point d'eau retenu : appartenance et propriété du point d'eau, proposition d'accord avec le propriétaire où il se trouve, voie d'accès au point d'eau et coordonnées du point d'eau.

Livrable 3 : Présentation du rapport des Etudes de pompage des eaux souterraines qui comprennent :

- Emplacement de chaque puits par rapport au périmètre à irriguer
- Détermination des conditions physiques de chaque puits (parois et fond, élévation des parois)
- Détermination des conditions hydrauliques des puits (profondeur de la nappe et hauteur d'eau dans le puits, volume d'eau) ainsi que la méthode actuelle de puisage.
- Détermination du rendement des puits par des tests de pompage et le rabattement de la nappe phréatique à divers taux de pompage
- Impact du pompage sur les puits les plus proches en usage
- Détermination de la qualité des eaux et particulièrement sa teneur en sable qui ne devrait pas être supérieure à 50 g/m³, et en sel.
- Actions à exécuter concernant la mise en état des puits et l'équipement à mettre sur le puits au cas il est retenu (spécification des travaux et équipements).

Livrable 4 : Présentation du rapport des Etudes sur les systèmes de pompage de Cours d'Eau, qui comprennent :

- Détermination et adéquation du site sur le cours d'eau en ce qui concerne sa localisation par rapport au périmètre à irriguer
- Type d'énergie disponible au niveau du site
- Détermination des risques d'inondation qui se posent au site selon l'historique des débits.
- Faisabilité de construction d'une station de pompage sur le site
- Conception des ouvrages de pompage.

Livrable 5 : Présentation de la Conception des Systèmes d'irrigation de pompage (eaux souterraines, cours d'eau), qui comprend :

- Préparation des documents préliminaires (Avant-Projet Sommaire /APS) de construction qui comprendront le rapport technique (cahier des charges) des systèmes à construire indiquant les types de pompe, leur puissance, les débits moyen et maximal des pompes; la hauteur maximale de pompage ; et les documents constructifs (spécifications et les conditions spéciales), le cahier des métrés et des couts, et le calendrier d'exécution des travaux. Il est à noter que l'ouvrage de pompage devra être placé à l'altitude la plus élevée de toutes les parcelles du périmètre à desservir afin que la distribution des eaux dans tout le périmètre se fasse par gravité.
- Préparation d'un plan de contrôle et de suivi environnemental

Livrable 6 : Présentation des documents des projets définitifs des Systèmes d'irrigation de pompage (eaux souterraines, cours d'eau)**Livrable 7 : Présentation du rapport final et d'autres documents connexes****7. INSPECTION ET ACCEPTATION**

L'équipe technique d'AVANSE chargée de l'activité inspectera les services fournis pour déterminer si les activités sont effectuées de manière satisfaisante. Le sous-traitant est responsable de l'application des mesures correctives, qui peuvent être exigées par le chef de Projet AVANSE à la suite de cette inspection.

8. DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR DÉTERMINER LA RESPONSABILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE**Responsabilité générale**

AVANSE ne signera aucun contrat avec un Soumissionnaire avant de s'assurer du degré de la responsabilité de celui-ci. Lors de l'évaluation qui permettra de déterminer la responsabilité du Soumissionnaire, les éléments suivants seront à soumettre pour être pris en considération:

1. Une copie de la Patente pour l'exercice fiscal en cours ;
2. Une copie du Quitus fiscal à jour ;
3. Une preuve d'un numéro DUNS (expliqué ci-dessous et les instructions contenues dans les Annexes C et D) ;
4. La confirmation que la source et la nationalité des produits ou des services ne sont pas d'un pays interdit (expliqué au point 6.3) ;
5. La capacité à respecter les termes de livraison ou d'exécution requis ; (lettres de référence à l'appui) ;
6. Modalité de paiement
7. être disponible pour une visite sur le terrain Financer et exécuter les travaux, livrer des biens, ou la capacité d'obtenir des ressources financières sans avoir reçu une avance de fonds de DAI.
8. Capacité à respecter les calendriers d'exécution et des points de repère
9. Avoir une performance satisfaisante dans le passé
10. Avoir un dossier satisfaisant de l'intégrité et de l'éthique des affaires

9. SYSTÈME DE NUMÉROTATION DE DONNÉES UNIVERSEL (DUNS)

Il est **obligatoire** pour le Soumissionnaire de fournir un numéro DUNS à AVANSE. Le Système de numérotation de données Universel est un système développé et réglementé par Dun & Bradstreet (D & B) qui attribue un identifiant numérique unique, considéré comme un «numéro DUNS», à chaque entité commerciale.

Toutes les entreprises américaines et étrangères qui reçoivent des accords de sous-traitance ou ordres d'achat d'une valeur de \$25.000 ou plus sont obligés d'obtenir un numéro DUNS avant la signature d'un contrat. Les entreprises sont exemptées de cette obligation si leur revenu brut global de l'année d'imposition précédente est inférieur à \$300.000. AVANSE exige que les Soumissionnaires signent une déclaration d'auto-certification (Annexe D) si le Soumissionnaire demande une exemption pour cette raison.

Pour les Soumissionnaires qui devront obtenir un numéro DUNS, **voir Annexe C** - Instructions pour obtenir un numéro DUNS.

Pour ceux qui n'ont pas besoin d'obtenir un numéro DUNS, **voir Annexe D**: Auto certification d'exemption de DUNS.

10. SOURCE ET NATIONALITÉ

Selon le code géographique inclus dans son contrat, AVANSE ne peut se procurer des biens et services des pays interdits par l'USAID. Les pays autorisés par le code géographique 937 sont : Les États-Unis, Haïti, et «pays en développement» autres que «les pays en développement avancés ». Une liste des « pays en développement » ainsi que les « pays en développement avancés » peut être trouvée aux adresses suivantes :

<http://www.usaid.gov/ads/policy/300/aidar> et

<http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1876/310mab.pdf>

AVANSE doit vérifier la source et la nationalité, des biens et des services et s'assurer qu'AVANSE ne se procure pas des biens ou services en provenance des pays interdits énumérés par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) comme pays sanctionnés. La liste actuelle des pays sous sanction globale comprennent: Cuba, Iran, Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Les marchandises ne peuvent pas transiter dans les pays sanctionnés ni y être assemblées, et le vendeur ne peut être enregistré dans un pays interdit.

En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offres, les Soumissionnaires garantissent leur conformité aux exigences de Source et Nationalité, pour les biens et services offerts et que ces biens et services sont conformes au Code géographique et aux exclusions pour les pays interdits décrits ci-dessus.

11. REPRÉSENTATIONS ET ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ

Les Soumissionnaires doivent être conscients des conditions générales d'un contrat résultant de cet appel d'offres. Le Soumissionnaire choisi devra se conformer à toutes les représentations et les attestations de conformité énumérées dans l'Annexe G.

12. ÉTHIQUE EN PASSATION DES MARCHÉS

Aucune compensation monétaire ni favoritisme ne sera toléré de la part du Soumissionnaire, pas plus que de tout membre du personnel AVANSE, dans une tentative d'influencer les résultats de l'adjudication. AVANSE traite tous les rapports de fraude ou abus très au sérieux. Les actes de

fraude ou de corruption ne seront pas tolérés, et les employés d'AVANSE et / ou sous-traitants, fournisseurs ou bénéficiaires de subventions qui se livrent à ces activités feront face à de graves conséquences. De telles pratiques sont contraires à l'éthique et sont illégales. Le Soumissionnaire ou le personnel AVANSE peut signaler toute infraction à l'éthique et à la conformité via un appel anonyme et gratuit au Hotline +1 855-603-6987, via le site DAI, ou par courriel à FPI_hotline@dai.com. DAI assure l'anonymat ainsi qu'un examen sérieux et impartial du traitement des informations fournies. Une telle infraction peut entraîner l'annulation de l'achat et la disqualification de la participation du Soumissionnaire dans cet appel d'offres et dans les marchés futurs. Les contrevenants seront signalés à l'USAID, et par conséquent, peuvent être signalés au Ministère de la Justice des États-Unis pour être inclus dans la liste des parties restreintes, les empêchant de participer à l'avenir à toute activité financée par le gouvernement des États-Unis.

Les offrants doivent fournir des informations exactes et complètes en réponse à cette sollicitation. La pénalité pour toute fausse représentation prescrite à l'article 1001 du Titre 18 du Code des États-Unis.

De plus, AVANSE prend très au sérieux l'utilisation des fonds de l'USAID pour financer des terroristes ou des groupes de soutien aux terroristes, ou d'autres parties en échange d'une protection. Si les terroristes, les groupes ou d'autres parties tentent d'extorquer ou réclamer des paiements de votre entreprise, vous devez signaler immédiatement l'incident à l'équipe d'enquête et de prévention de fraude mentionnée au numéro et courrier électronique ci-dessus.

En soumettant une proposition, les Soumissionnaires certifient qu'ils n'ont pas ou ne tenteront pas de solliciter de faveurs auprès des employés d'AVANSE, et qu'ils ne fournissent pas de fonds à des terroristes ou des groupes appuyant les terroristes.

13. ANNEXES

Annexe A :

3. TERMES DE REFERENCES

AVANSE prévoit une activité pour les systèmes d'irrigation pour l'arrosage des bananeraies à Limonade et à Quartier Morin. L'exécution du projet se fera en deux phases, une première phase qui consiste à concevoir les systèmes d'irrigation et une deuxième phase qui consistera à la construction des systèmes. Ce présent RFP est préparé strictement pour l'exécution de la première phase, l'étude conceptuelle des 45 systèmes de pompage. L'exécution de la phase d'étude devra déterminer le rendement hydraulique des puits aussi bien que de faire l'évaluation des conditions physiques des puits. Cette étude déterminera la faisabilité de construire des stations de pompage non seulement au niveau des puits identifiés, mais aussi les systèmes de pompage d'eau de rivière.

En ce qui concerne le chronogramme d'exécution de la première phase, elle se fera dans un délai de 3 mois, dont 10 semaines pour exécuter l'étude et 2 semaines pour la préparation des documents finaux du projet.

AVANSE propose de recruter une firme d'ingénierie ayant l'expertise et l'expérience nécessaire pour l'exécution de l'étude. Les termes de références de la firme d'exécution de l'étude sont présentés à la section qui suit.

2.1 Description d'activité et les responsabilités de la firme

Consistance du projet

Ce projet consiste à construire des petits systèmes d'irrigation par pompage des eaux souterraines et de rivières. Vu l'importance des cours d'eau dans les communes de Limonade et de Quartier Morin et particulièrement les eaux de la Grand Rivière du Nord, et le réservoir naturel d'eau souterraine qui stagne dans la Basse Plaine, AVANSE propose d'utiliser les puits et forages existants et de construire des stations de pompage au bord des cours d'eau pour améliorer le rendement des périmètres de bananeraies qui existent dans la région. Ainsi le but du projet est d'améliorer le rendement des bananeraies dans les deux communes cibles en doublant et même triplant la production de banane par hectare qui devra résulter par l'amélioration des conditions économiques et sociales des agriculteurs. Afin d'atteindre ce but, AVANSE a retenu les objectifs suivants :

- Objectif 1 : Fournir de l'eau en quantité suffisante pour l'irrigation de petits périmètres de bananeraie de 15 à 25 hectares tout en assurant la pérennité des sources d'eau.
- Objectif 2 : Assurer la participation des bénéficiaires dans la mise en place, le fonctionnement et l'entretien des systèmes d'irrigation qui leur seront livrés.

Portée des Travaux

Les travaux de ce projet consisteront essentiellement du pompage des eaux souterraines et de cours d'eau à partir des puits existants pouvant desservir les périmètres visés qui seront aménagés ainsi que des stations de pompages montés sur les cours d'eau visés. Pour cela AVANSE a retenue trois zones distinctes pour son intervention qui sont : (a) la zone de bananeraie située entre la route nationale # 6 et le Bord de mer dans la section communale de Basse Plaine, Commune de Limonade, (b) la zone de bananeraie située au Nord-ouest de la section communale de Bois de Lance, Commune de Limonade, (c) la zone de bananeraie située dans la section communale de Basse Plaine, Commune de Quartier Morin. AVANSE a identifié quarante-cinq (45) ouvrages d'eau repartis dans les 3 zones comme suit :

- La première zone ou zone de Basse Terre de Limonade comporte 29 puits dont 1 puits artésien (forage), 6 puits de type colonial, 13 puits de construit avec des cylindres en béton arme préfabriquées, 3 puits ordinaires, et 6 ouvrages non identifiés (voir figure 7).
- La deuxième zone ou zone Bois de Lance de Limonade comporte 11 ouvrages dont 3 puits artésiens, 2 puits colonial, 1 puits cylindre, 1 puits ordinaire et 4 sites pour pompage d'eau de rivière (voir figure 8).
- La troisième zone ou zone Basse Plaine de Quartier Morin comporte 5 ouvrages dont 3 puits cylindre et 2 ouvrages non identifiés (voir figure 9)

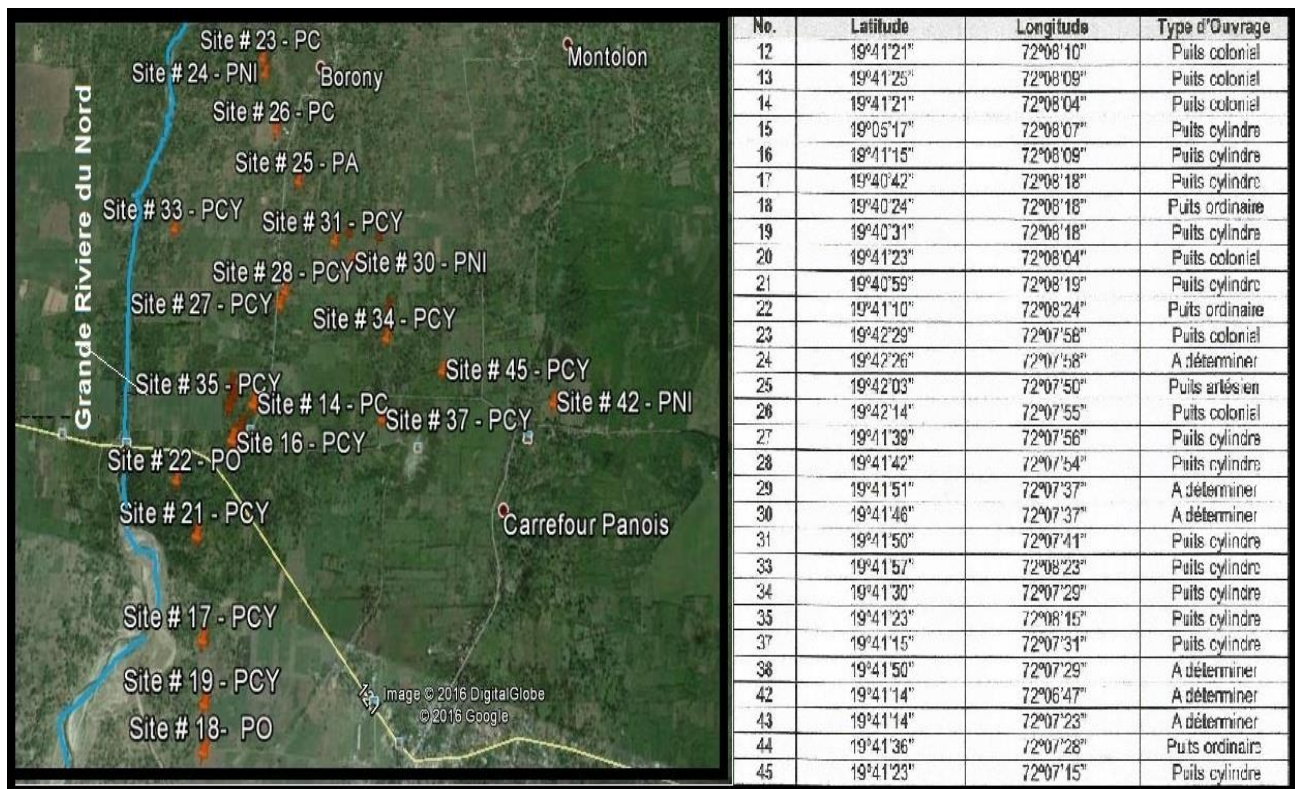


Figure 7 – Distribution et Identification des Ouvrages d’eau - Zone de Basse Plaine, Commune de Limonade

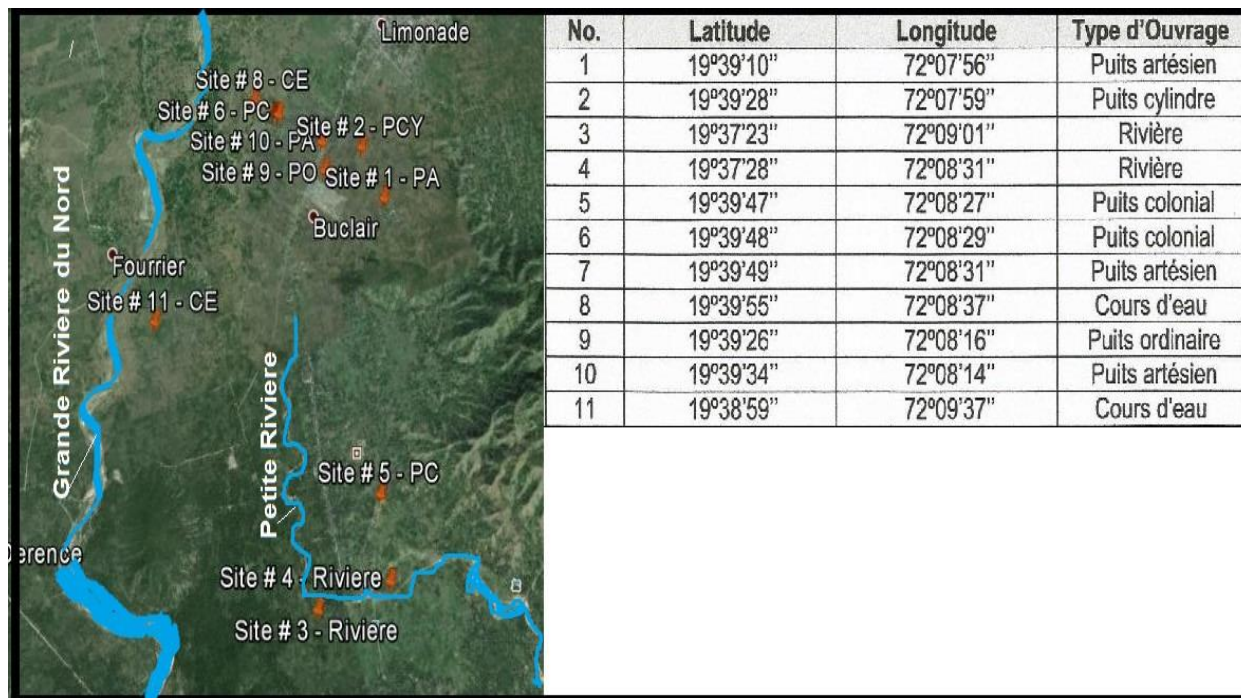


Figure 8 – Distribution et Identification des Ouvrages d’eau - Zone de Bois de Lance, Commune de Limonade

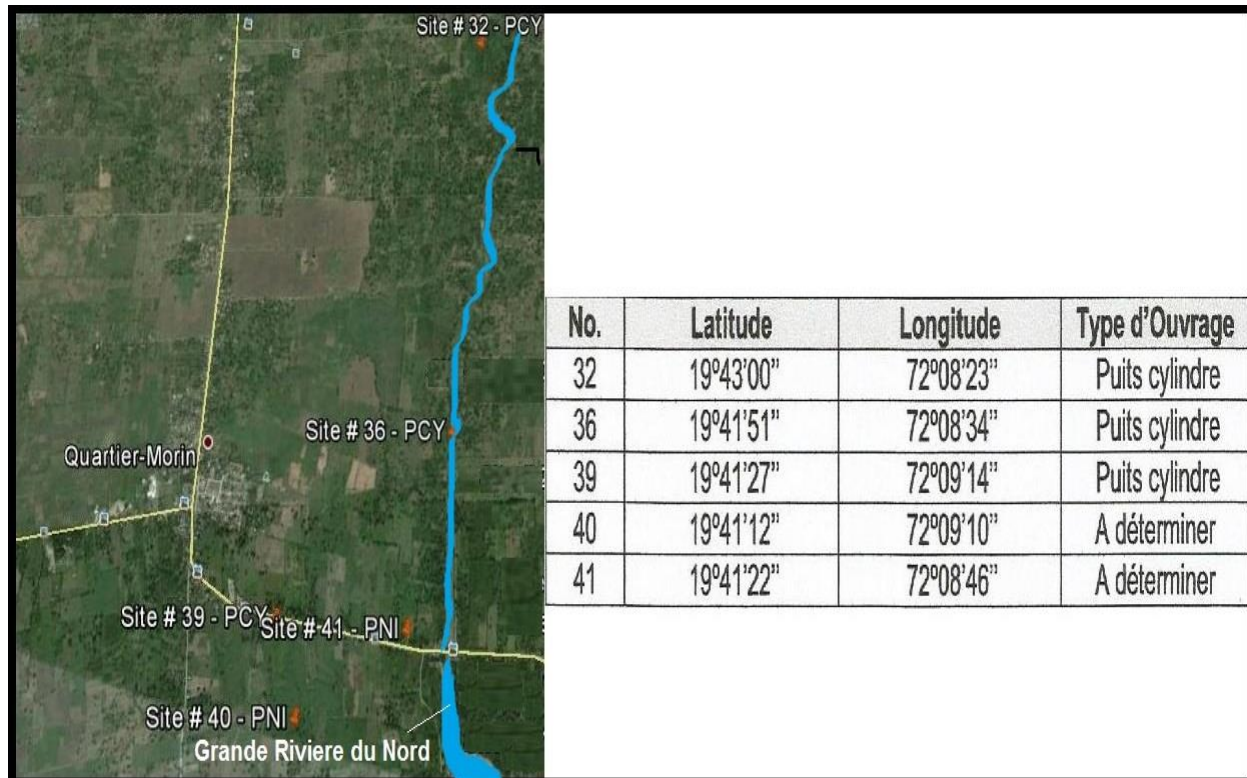


Figure 9 - Distribution et Identification des Ouvrages d’eau - Zone de Basse Plaine, Commune de Limonade

Les taches spécifiques de la firme d’exécution comprendront, mais ne seront pas limitées par celles mentionnées ci-dessous.

Inventaire des Systèmes de Pompage

La firme devra localiser les 45 points d’eau qui ont été identifiés par AVANSE selon les tableaux 7, 8 et 9. Il collectera les informations de base sur chaque point d’eau. A savoir : l’appartenance du point d’eau, l’accord avec le propriétaire ou se trouve le point d’eau, l’accès au point d’eau et les coordonnées du point d’eau. Il établira un dossier pour contenir les informations à retenir pour chaque point d’eau. Ce dossier devra être informatisé utilisant EXCEL. Selon les informations obtenues, **la firme dressera une liste finale des points d’eau à étudier.**

La firme, en collaboration avec AVANSE devra délimiter le périmètre que pourra irriguer le système à mettre en place. Ainsi il devra faire un relevé topographique du périmètre à irriguer afin de déterminer l’écoulement des eaux dans tout le périmètre.

Il se pourrait que la firme propose d’autres points d’eau en remplacement à certains autres selon les résultats de l’inventaire des points d’eau identifiés par AVANSE. Il est à noter que le nombre des ouvrages pourrait diminuer ou augmenter par AVANSE selon les résultats de l’inventaire.

Etudes des Systèmes de Pompage des Eaux Souterraines et de Rivière

Les études que devront mener la firme sur les systèmes de pompage retenus sont les suivantes:

A. Etude des systèmes de pompage des eaux souterraines

La firme sera responsable pour l'exécution des études sur les systèmes de pompage des eaux souterraines comprenant les puits et autres points d'eau identifiés. Elle devra s'assurer que les systèmes de pompes sur puits pourront fournir entre 1200 à 2000 m³/jour sur une période de 12 heures par jour. Les études de pompage des eaux souterraines comprendront :

- L'emplacement du puits par rapport au périmètre à irriguer
- La détermination des conditions physiques du puits (parois et fond, élévation des parois)
- La détermination des conditions hydrauliques des puits (profondeur de la nappe et hauteur d'eau dans le puits, volume d'eau) ainsi que la méthode actuelle de puisage.
- La détermination du rendement des puits par des tests de pompage et le rabattement de la nappe phréatique à divers taux de pompage
- L'impact du pompage sur les puits les plus proches en usage
- La détermination de la qualité des eaux et particulièrement sa teneur en sable qui ne devrait pas être supérieure à 50 g/m³, et en sel.
- Les actions à exécuter concernant la mise en état des puits et l'équipement à mettre sur le puits au cas il est retenu (spécification des travaux et équipements).

B. Etudes sur les systèmes de pompage de Cours d'Eau

- La détermination de l'adéquation du site sur le cours d'eau en ce qui concerne sa localisation par rapport au périmètre à irriguer
- Le type d'énergie disponible au niveau du site
- La détermination des risques d'inondation qui se posent au site selon l'historique des débits.
- La faisabilité de construction d'une station de pompage sur le site
- La conception des ouvrages de pompage.

La firme d'exécution de l'étude fournira un rapport d'études pour chaque puits et chaque station de pompage au directeur de projet d'AVANSE ou son représentant.

Conception des Systèmes

La firme d'exécution de l'étude sera responsable de la conception des systèmes de pompage qui seront retenus. Il exécutera les tâches suivantes :

- Préparation des documents préliminaires (Avant-Projet Sommaire) de construction qui comprendront le rapport technique (cahier des charges) des systèmes à construire

«Etudes pour la Construction de Petits Systèmes de Pompage pour l'arrosage de Bananeraies»

indiquant les types de pompe, leur puissance, les débits moyen et maximal des pompes; la hauteur maximale de pompage ; et les documents constructifs (spécifications et les conditions spéciales), le cahier des métrés et des couts, et le calendrier d'exécution des travaux. Il est à noter que l'ouvrage de pompage devra être placé à l'altitude la plus élevée de toutes les parcelles du périmètre à desservir afin que la distribution des eaux dans tout le périmètre se fasse par gravité.

- Préparation d'un plan de contrôle et de suivi environnemental
- Une fois l'APS approuvé par le directeur du projet d'AVANSE et son représentant, la firme préparera les documents finaux (Projet Définitif).

Documentation et Reportage

- 1) Avant le début des activités sur le terrain, la firme d'exécution de l'étude devra soumettre les documents suivants :
 - Un plan de mobilisation des ressources humaines et matérielles
 - Un plan d'exécution de l'étude y compris un calendrier des activités de l'étude
 - Un plan d'exécution des mesures de mitigation
- 2) Etablir et soumettre à AVANSE ou son représentant des rapports hebdomadaires sur la marche des travaux et la mise à jour des calendriers d'exécution des travaux, mettre en évidence des retards imprévus et proposer en temps voulu des mesures correctives.

Plan de Staffing de la firme

La firme devra proposer son plan de staffing selon son plan de travail. Cependant il devra avoir au minimum le personnel suivant :

- Un Chef de mission qui est une sorte d'ingénieur Résident qui sera le chef d'Equipe
- Un Hydrologue/hydrogéologue (à temps partiel)
- Un ingénieur spécialiste en irrigation
- Les techniciens et ouvriers appropriés pour accomplir les tâches qui l'incombent.

Support à fournir à la firme par AVANSE

AVANSE fournira à la firme d'exécution de l'étude tout document approprié pour la conduite des travaux (rapports, plans, etc.). Son personnel participera à la délimitation des périmètres à irriguer.

Annexe B : COVER LETTER

<Insérez la date

A: Cliquez ici pour entrer du texte.

De : Cliquez ici pour entrer du texte

Sujet : RFP-AVANSE-GS-IR1-2016-02 «Etudes pour la Construction de Petits Systèmes de Pompage pour l'arrosage de Bananeraies»

Nous, soussignés, offrons la proposition ci-jointe conformément à l'appel d'offres RFP-AVANSE-GS-IR1-2016-02, pour une **Etudes pour la Construction de Petits Systèmes de Pompage pour l'arrosage de Bananeraies**. Notre proposition financière ci-jointe est pour le prix total de <somme en lettre (HTG somme en chiffres)>.

Nous attestons une période de validité de quatre-vingt (90) jours pour les prix offerts dans la proposition financière. Notre proposition sera obligatoire sous réserve des modifications résultant de toute discussion.

Nous attestons également qu'aucun des produits ou services offerts ne sont pas interdits par le gouvernement des Etats-Unis.

Nous certifions avoir pris connaissance et inclus dans notre proposition les modifications suivantes comme indiquées par AVANSE :

.....
.....

Nous comprenons qu'AVANSE n'est pas tenu d'accepter une proposition qu'il reçoit.

Cordialement,

Signature autorisée:

Nom et Titre du signataire: Cliquez ici pour entrer du texte.

Nom de l'entreprise: Cliquez ici pour entrer du texte

Adresse: Cliquez ici pour entrer du texte

Téléphone: Cliquez ici pour entrer du texte

Email: Cliquez ici pour entrer du texte:

Sceau/timbre de la Compagnie

Annexe C : Instructions pour obtenir un numéro DUNS

Remarque: Il est obligatoire pour votre entreprise de fournir un numéro DUNS à AVANSE.

I. SOUS-TRAITANCE / COMMANDES: Toutes les entreprises nationales et étrangères qui reçoivent des commandes de premier rang de sous-traitance ou achat d'une valeur de \$25.000 et plus sont obligés d'obtenir un numéro DUNS avant la signature de l'accord. *Votre entreprise est exemptée de cette obligation si le revenu brut tiré de toutes les sources dans l'année d'imposition précédente était au-dessous de \$ 300.000. Merci de voir le formulaire d'auto-certification ci-joint.*

II. AIDES FINANCIÈRES: Toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standard, simplifiées ou FOG) d'une valeur égale ou supérieure à \$25.000 et effectuent des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de toute valeur sont obligés d'obtenir un numéro DUNS; l'exemption pour les moins de \$25.000 s'applique seulement aux organismes étrangers.

Aucune sous-traitance ou Bons d'achats de \$ 25.000 et plus, ou Aides financières ne seront signés par AVANSE sans l'obtention préalable d'un numéro DUNS. Ce numéro peut être obtenu en accédant le lien suivant: <http://fedgov.dnb.com/webform/index.jsp>

Remarque: La sélection d'un Soumissionnaire résultant de cet APPEL À OFFRES est subordonnée à la soumission par celui-ci d'un numéro DUNS à AVANSE. Les entreprises qui ne parviennent pas à fournir un numéro DUNS ne recevront pas d'allocation et AVANSE choisira un autre sous-traitant.

Contexte:

Résumé des exigences actuelles du gouvernement américain - DUNS et rapports dans la base de données FSRS

Le système de numérotation (Universal Data DUNS) est un système développé et géré par Dun et Bradstreet qui attribue un identifiant unique à neuf chiffres aux entités commerciales. Il s'agit d'une norme commune dans le monde entier et les utilisateurs incluent le gouvernement des États-Unis, la Commission Européenne et l'Organisation des Nations Unies. Le numéro DUNS est utilisé pour identifier les entreprises qui reçoivent du financement fédéral des États-Unis, et fournir les noms et données d'adresse cohérentes pour les systèmes d'application électroniques.

Le gouvernement des États-Unis exige que tous les demandeurs de subventions monétaires de premier rang et tous les receveurs de sous-contrat ou ordres d'achat de \$ 25.000 ou plus aient un numéro DUNS avant qu'AVANSE attribue des fonds à cette entité.

OBLIGATION D'AVANSE SUR LA BASE DE DONNÉES FSRS (Federal Funding Accountability Transparency Act Subaward Reporting System):

En outre , conformément à la Loi Fédérale de Financement et Loi Sur la Transparence de l'année 2008 ; FAR 52.204 -10 , " *Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous-contrats de premier rang*» (révisée en Juillet 2010) , et la sous-partie - 4.14 " *Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous- contrats de premier rang*» à compter du 1er Mars 2011, AVANSE est obligé de signaler tout sous- contrat de premier rang nouvellement attribué de \$ 25.000 ou plus dans la base de données FSRS dont le site est : <http://www.fsr.gov>.

Conformément à AAPD 11-01 modifié, toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standards, simplifiés et FOGs) avec une valeur égale ou supérieure à \$ 25.000 et effectuant des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de quel que soit la valeur sont obligés d'obtenir un numéro DUNS ; l'exemption pour les moins de \$25.000 s'applique seulement aux organismes étrangers. Conformément à l'AAPD ainsi que 2 CFR Parties 25 et 170, AVANSE est tenu de faire un rapport sur les bénéficiaires dans la base de données de la FSRS. Les informations communiquées pour les sous-contrats et subventions seront accessibles au public à <http://www.usaspending.gov>.

Annexe D : Auto Certification d'Exemption à la numérotation de DUNS Pour Les Sous-traitants et Fournisseurs

Dénomination sociale de l'entreprise: _____

Adresse physique: _____

Ville : _____

Province étrangère (le cas échéant) : _____

Pays: _____

Signature du certificateur _____

Nom complet du certificateur (Noms, prénoms) : _____

Titre du certificateur: _____

Date de certification (jj / mm / aaaa) : _____

Le sous-contractant/Vendeur dont le nom d'affaire juridique est fourni dans la présente, atteste être une entreprise exonérée pour l'obtention d'un numéro DUNS, comme le revenu brut reçu de toutes sources dans l'année d'imposition précédente est inférieur à \$ 300.000.

* En soumettant cette certification, le Soumissionnaire atteste de l'exactitude des déclarations et représentations contenues dans ce document. Le Soumissionnaire comprend que des sanctions peuvent être imposées pour toute fausse information fournie à travers cette certification à l'entrepreneur principal et / ou le gouvernement des États-Unis.

Par la présente, le sous-contractant/vendeur autorise l'entrepreneur principal et / ou le gouvernement américain à vérifier le nom de la société, l'adresse physique, et toute autre information fournie ci-dessus. Cette certification est valide pour l'année calendaire en vigueur.

Annexe E: Budget en Gourdes

Modèle de budget détaillé (en HTG) pour les coûts

Catégorie des Dépenses	Description/ But	Unité	Quantité	Coût Unitaire	Total
BUDGET TOTAL					

Annexe F: Travaux similaires exécutés

Listez les projets ou travaux similaires exécutés qui peuvent illustrer au mieux votre expérience de travail pertinent à cet appel d'offres, classés par ordre chronologique.

	1.	2.	3.	4.
Titre du projet				
Description des travaux exécutés				
Localisation Commune / Département				
Client Nom et No de téléphone				
Début – Fin Dates				
Type de contrat				

Annexe G: représentations et attestations de conformité

1. Liste fédérale des Parties exclues- Le Soumissionnaire n'est pas radié, suspendu, ou déterminé inadmissible pour une attribution de contrat par un organisme fédéral.
2. Certification sur la rémunération des cadres supérieurs FAR52.204 - 10 oblige AVANSE, comme maître d'œuvre de contrats financés par le gouvernement des États-Unis, de produire un rapport sur le niveau de rémunération des cinq cadres du Sous-traitant les mieux payés dans la base de données : Federal Funding Accountability and Transparency Act Sub-Award Report System (FSRS). Cette obligation ne concerne que les sous-traitants qui remplissent les conditions suivantes :
 - Le sous-traitant doit avoir généré au moins 80 pour cent de son chiffre d'affaires global dans l'exercice financier précédent à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
 - Le sous-traitant doit avoir généré au moins USD 25 millions de recettes annuelles brutes dans le précédent exercice à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
 - Le sous-traitant ne doit pas déjà rapporter publiquement les niveaux de rémunération de ses cadres, soit à l'Internal Revenue Service (Agence des Impôts des Etats-Unis) ou à la Securities and Exchange Commission (Commission des opérations de Bourse des Etats Unis) tel que mandaté par le statut de sous-traitant comme une organisation à but non lucratif ou comme société cotée en Bourse, respectivement.
3. Décret sur le financement du terrorisme- L'entrepreneur est avisé que les ordres exécutifs des États-Unis et la loi américaine interdisent la réalisation de transactions et la fourniture de ressources et de soutien aux individus et entreprises liés au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique de l'entrepreneur / bénéficiaire d'assurer le respect de ces décrets et lois. Aucun soutien ou ressources ne peuvent être fournis à des personnes ou entités figurant sur la liste « Specially Designated Nationals » et la liste des personnes radiées maintenues par le Trésor Public américain (en ligne à www.SAM.gov) ou la liste établie par le conseil de Sécurité des Nations Unies à l'adresse électronique suivante : www.un.org/sc/committees/list_compend.shtml
4. Trafic des personnes L'entrepreneur ne peut pas se livrer au trafic des personnes (tel que défini dans le Protocole de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants), s'adonner au commerce du sexe ou au travail forcé durant la période d'attribution du contrat.

«Etudes pour la Construction de Petits Systèmes de Pompage pour l'arrosage de Bananeraies»

5. Certification et divulgation concernant les paiements pour influencer certaines transactions fédérales Le Soumissionnaire atteste qu'il est actuellement et restera dans le respect des FAR 52,203 -11, à ce sujet.
6. Conflit d'intérêt au sein de l'entreprise - Le Soumissionnaire certifie qu'il est conforme au FAR Part 9.5 sur les conflits d'intérêt au sein de l'entreprise. Le Soumissionnaire atteste reconnaître l'existence d'aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de son entreprise. Le Soumissionnaire atteste en outre que s'il prend connaissance d'un conflit potentiel, il devra le signaler immédiatement à AVANSE.
7. Taille de l'entreprise et Classification (s) - Le Soumissionnaire atteste qu'il a exactement et complètement identifié la taille de son entreprise et la/les classification(s) pertinentes conformément aux définitions et exigences énoncées dans la FAR Part 19 sur les programmes des petites entreprises.
8. Interdiction des installations distinctes Le Soumissionnaire atteste qu'il est conforme aux FAR de 52.222 - 21, interdiction des installations distinctes.
9. Egalité des chances Le Soumissionnaire atteste qu'il n'applique aucune discrimination vis à vis d'un employé ou demandeur d'emploi en raison de l'âge, du sexe, de la religion, d'un handicap, de la race, de la couleur ou la nationalité.
10. Lois du travail Le Soumissionnaire atteste qu'il est en conformité avec toutes les lois haïtiennes du travail.
11. Federal Acquisition Regulation (FAR) - Le Soumissionnaire atteste qu'il est familier avec le code de « Federal Acquisition Regulations » (FAR) et qu'il n'est en violation avec aucune des certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris, mais pas limitées aux certifications en matière de lobbysme, pots de vin, égalité des chances en matière d'emploi, aux actions d'affirmation, et paiements pour influencer les opérations fédérales.
12. Conformité des employés Le Soumissionnaire garantit que tous ses employés, les entités et les personnes fournissant des services dans le cadre de l'exécution du contrat d'achat AVANSE se conformeront aux dispositions résultant de la Commande et à toutes les lois et règlements fédéraux, étatiques et locaux dans le cadre des travaux qui y sont associés. En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux termes et conditions du présent document et à toutes clauses applicables par le gouvernement des États-Unis, et seront invités à signer ces déclarations et certifications lors de l'attribution du contrat.

Annexe H: Liste de Documents à soumettre

Offrant : _____

Pour que votre offre soit considérée, assurez-vous de soumettre :

- Votre proposition à AVANSE dans une enveloppe cachetée à l'adresse postale, comme spécifié dans les instructions générales de cet appel d'offres
- Lettre d'accompagnement signée (*utilisation du modèle dans l'Annexe B*)
- Proposition de produit ou service qui répond aux exigences techniques dans l'Annexe A.
- Budget, conformément au modèle fourni dans l'Annexe E, accompagné d'un narratif de Budget.
- Preuve que vous êtes en mesure de répondre ou de dépasser chacune des conditions d'acceptabilité technique.
- Documents requis pour déterminer la responsabilité ; Voir page 11, l'article 5.1
Responsabilité générale
 - Copie de Patente pour l'exercice fiscal en cours
 - Copie de Quitus fiscal à jour
 - Lettres de référence
 - Modalité de paiement : Chèque / Virement Bancaire
- Preuve d'un numéro DUNS ou d'auto certification d'exemption (*Annexes C et D*)
- Formulaire sur l'expérience pertinente (*utilisation du modèle à l'Annexe F*)
- Inclure cette liste dans votre proposition également.